

COMMUNE DE LAY SAINT REMY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/12/2024

Convocation du 06/12/2024 envoyée le 29/11/2024

Etaient présents : Thierry MANSUY, Cyril BROUSSIER, Jacky PEROTIN, Evelyne GUILLERY
Rémy ARMENIO, Leticia BRAQUIS, et Sébastien MALGRAS

Procurations : Dominique KAUPP-PEROTIN à Cyril BROUSSIER, Axel LEPRIEUR à
Jacky PEROTIN

Absents : Dominique KAUPP-PEROTIN, Nathalie GUYOT et Axel LEPRIEUR

Secrétaire de séance : **Evelyne GUILLERY**

Ouverture de la séance : 19H00

1) PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 04/10/2024

Conformément à la réforme des actes administratifs des communes, le maire présente au conseil le procès-verbal de la précédente séance.

Après délibération, le conseil est invité à valider le procès-verbal du précédent conseil :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2) REFUGE DU MORDANT : CONVENTION FOURRIERE ANNEE 2025

Le Maire expose :

La commune de Lay Saint Rémy a décidé, l'an passé, de confier l'exploitation de la fourrière animale, au « Refuge du Mordant » de Toul, propriété de Monsieur Georges-Antoine GUERIN.

Une convention a été signée entre les deux parties précisant l'ensemble des prestations proposées ainsi que la gestion de cette fourrière.

Cette convention est à réviser chaque année, fixant par ailleurs le montant de la rémunération due par la collectivité.

Le Conseil Municipal doit délibérer et décider :

- De reconduire cette convention pour l'année 2025, au tarif annuel de 375.00 € HT (trois cent soixante-quinze euros)
- D'autoriser le Maire à signer ce document et émettre le mandat correspondant.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3) RH : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR – 24H00 HEBDOMADAIRE

Monsieur le Maire expose :

Suite à la promulgation de la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de Secrétaire de Mairie et au vu de l'ancienneté de l'agent adjoint administratif principal de 1^{ère} classe actuellement en poste, il propose la création d'un poste de rédacteur à 24h00 hebdomadaire afin de nommer l'agent en promotion interne à compter du 01/01/2025.

Un dossier de promotion interne correspondant à cette procédure a été déposé au Centre de Gestion de Meurthe et Moselle le 24 octobre 2024 comme attendu ; l'agent répondant à toutes les obligations requises, son inscription dans la liste d'aptitude sera effective avant le 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal doit délibérer et :

- DECIDER de créer un poste de rédacteur à hauteur de 24h00/semaine à compter du 01/01/2025,
- AUTORISER le paiement des heures complémentaires sur ce poste,
- DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025,
- AUTORISER le Maire à signer tout document s'y rapportant et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4) CONSEIL DEPARTEMENTAL 54 : MOTION

Monsieur le Maire fait lecture du courrier en date du 29 octobre 2024 émanant de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle et propose au conseil municipal d'adopter la motion suivante :

Motion pour la défense de la vie locale et du service public de proximité

La vie locale dans nos territoires repose sur de multiples acteurs, à commencer par le tissu associatif, avec lesquels les collectivités, outre développer de nombreux services publics de proximité, ont noué des partenariats solides, confortant sa vitalité mais également un maillage de solidarités indispensable à notre cohésion sociale et territoriale.

Il importe par ailleurs de rappeler que les collectivités sont dans l'obligation, à la différence de l'Etat, de voter des budgets à l'équilibre, et représentent moins de 8% de la dette publique -moins de 1,5% pour les Départements-, une proportion stable depuis une trentaine d'années, quand elles assument plus des deux tiers de l'investissement public et, à ce titre, contribuent fortement à la vitalité du tissu économique, c'est-à-dire à l'activité mais également à l'emploi, autant qu'à l'indispensable transition écologique.

La nouvelle Ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation indiquait, le 5 octobre dernier, en cohérence avec le principe constitutionnel de libre administration, « on ne peut pas toucher aux finances des collectivités sans elles ». Le 8, celle-ci, ainsi que le Ministre chargé du budget et des comptes publics, annonçaient, sans concertation et pour reprendre les termes du Président du Comité des Finances Locales, « une ponction sans précédent sur une seule année » sur leurs budgets à l'avant-veille de la présentation du projet de loi de finances pour 2025 pour contribuer au redressement de la situation budgétaire tout particulièrement dégradée de l'Etat.

Alors même que les observateurs, de la Cour des Comptes à la Direction générale des collectivités locales en passant par le service des études de la Banque postale et l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, sans oublier l'adoption d'une motion d'alerte et de soutien par l'Association des Maires Ruraux de France, sont unanimes quant à leur situation budgétaire d'ores et déjà dégradée sous l'effet de dépenses imposées et de recettes amputées du fait notamment de la crise de l'immobilier, plus de 40% de cette « ponction » serait opérée sur les Départements.

Ainsi, se cumuleraient gel de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée transférée et reprise de sa dynamique par l'Etat, prélèvement sur les recettes de fonctionnement pouvant aller jusqu'à 2%, augmentation des cotisations retraites, effondrement du « fonds vert », amputation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, sans oublier prise en charge sans compensation de revalorisations salariales dans les secteurs sanitaire, social et médico-social (« Ségur pour tous »), entre autres.

Considérant notre partenariat avec le Département de Meurthe-et-Moselle ;

Considérant que les Départements sont garants des solidarités humaines et territoriales et représentent souvent, avec les communes et intercommunalités, le dernier service public de proximité, tout particulièrement dans la ruralité ;

Considérant que les Départements assument d'ores et déjà un reste-à-charge de l'ordre de 10 milliards d'euros par an -100 millions pour le Département de Meurthe-et-Moselle- au titre des allocations individuelles de solidarité, c'est-à-dire la différence entre les moyens transférés par l'Etat pour assumer l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap et le revenu de solidarité active et la réalité des budgets devant être mobilisés, illustrant les efforts d'ores et déjà consentis ;

Considérant que plus des quatre cinquièmes des Départements pourraient se trouver dans une situation budgétaire critique au cours de l'année à venir sous l'effet des mesures envisagées à travers le projet de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025 ;

Considérant qu'une telle situation aurait des effets délétères en imposant remise en cause de la gratuité des transports scolaires, augmentation de la tarification dans les cantines, dégradation de l'entretien de nos routes, réduction de la présence humaine auprès de nos aîné.e.s en perte d'autonomie, incapacité à accompagner les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans la légitime revalorisation des salaires pour restaurer l'attractivité des métiers du lien, suspension du dispositif d'appui aux territoires qui soutient les projets des communes, intercommunalités et associations, fermeture de sites, report voire l'abandon de projets d'investissement et donc moins de commandes pour nos entreprises à travers l'ensemble du territoire...

Considérant qu'un tel démantèlement du service public de proximité est inacceptable ;

Par cette motion, nous, élu.e.s de la commune de Lay-Saint-Rémy :

- ✓ alertons le Gouvernement et le Parlement quant aux conséquences délétères pour la vie locale des mesures envisagées à travers les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025 à l'encontre des collectivités et tout particulièrement des Départements ;
- ✓ rappelons que les collectivités et notamment les Départements ont noué des partenariats solides avec une extraordinaire diversité d'acteurs qui font vivre nos territoires et se trouveraient mis en danger ;
- ✓ réaffirmons, indépendamment de toute considération partisane, notre attachement au service public de proximité qui se trouve aujourd'hui gravement menacé et avec lui les habitant.e.s et territoires qu'il accompagne, à commencer par les plus vulnérables.

La motion est proposée à l'adoption par les membres du Conseil Municipal.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Enregistrement PACS RABINAND Mattéo et MAYEUR Laure LE 28/11/2024
- Maison André : une réunion s'est déroulée à la Sous-Préfecture de Toul ce vendredi 06 décembre en présence de M. Dominique POTIER MMH, EPFGE, (Cyril BROUSSIER, Jacky PEROTIN et Evelyne GUILLERY représentaient la mairie) – pas de projet proposé – en attente d'un éventuel compte-rendu de la réunion en attendant une prochaine réunion vers le mois de février 2025
- Contrat de Territoire avec les Francas : retour sur le comité de pilotage du 26 novembre 2024 présenté par Cyril BROUSSIER. Beaucoup d'activités ont été proposées au cours de cette année 2024 ; il est cependant dommage que seul 1 enfant de Lay-Saint-Rémy ait participé en ce qui concerne les ados
- Lettre des enfants RIPOLL Malone et SKORKA Vladimir concernant le terrain de football : la commune a d'ores et déjà commandé des filets de but tout neufs, la tonte sera effectuée de manière régulière dans les bonnes conditions météo et une barrière sera posée afin d'éviter l'accès aux véhicules Les enfants concernés par ce projet seront invités en mairie pour en discuter avec les élus
- Le projet d'aménagement de la V52 est en cours, une prochaine réunion est prévue le mercredi 11 décembre prochain (Jacky PEROTIN y assistera)
- En ce qui concerne la création d'un nouveau caillebotis sur le marais par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, le projet accepté subventionné à 100 % est toujours d'actualité d'après le Conservatoire des Espaces Naturels ; il a été simplement retardé au printemps 2025 compte tenu de la mauvaise météo ne permettant pas d'entreprendre les travaux prévus
- Les travaux réalisés par Enedis concernant le branchement du parc photovoltaïque de Pagny sur Meuse à Choley Ménillot présentent de nombreuses malfaçons. Les chemins ont été entre autres maltraités et laissés dans état pitoyable. Un prochain rendez-vous est prévu entre les communes impactées et Enedis pour trouver une solution et que tout soit remis en état
- Les colis des aînés sont en cours de préparation : Evelyne GUILLERY est en charge de réaliser avec beaucoup de goût et avec grand plaisir comme chaque année, les 26 colis destinés aux aînés qui n'ont pas assisté au repas du mois de septembre 2024
- Vœux 2025 : ils se dérouleront à la salle communale le vendredi 10 janvier 2025 à 18h00
- Le stationnement rue de Trondes est devenu dangereux : il convient d'y trouver une solution. Les personnes concernées seront invitées en mairie pour y remédier

- Pour les personnes qui se retrouvent le mercredi après-midi pour partager un bon moment de convivialité, le chauffage de la salle sera remonté chaque mercredi en fin de matinée. Il faudra cependant ne pas oublier de le baisser : à charge pour ces personnes de le réduire ou de l'éteindre dès qu'elles quittent la salle.

Fin de la séance à 20H30